

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pascal GOURNES représenté par Georges CRISTIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-030-14642/23/BM

■ Approbation d'une convention cadre avec la Caisse des Dépôts et Consignations relative aux modalités de financement des Quartiers Fertiles 68775

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) cible à l'échelle nationale 200 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) d'intérêt national et 200 QPV d'intérêt régional.

Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence ce programme concerne 21 quartiers dont 11 d'intérêt national (9 à Marseille, 1 à Miramas et 1 à Port de Bouc) et 10 d'intérêt régional (5 à Marseille, 1 à Vitrolles, 1 à Aix-en-Provence, 1 à Port de Bouc, 1 à Martigues et 1 à Salon-de-Provence).

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) a lancé l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles » début 2020 afin de développer les projets d'agricultures urbaines dans les quartiers en renouvellement urbain. L'agriculture urbaine a été identifiée comme un levier stratégique permettant de renforcer la dimension environnementale des quartiers concernés par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.

L'appel à projets s'adresse aux collectivités territoriales menant des projets de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU et à leurs partenaires.

Les financeurs de l'appel à projet Quartiers Fertiles sont :

- le Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation (MAA)
- le Secrétariat Général Pour l'Investissement (SGPI).
- L'Agence de la transition écologique ADEME
- la CDC-Banque des territoires,

La Caisse des Dépôts et Consignations et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique de la France. Le groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités locales. Partenaire privilégié des collectivités territoriales, la Caisse des Dépôts accompagne la réalisation de leurs projets de développement.

La Caisse des Dépôts, au travers de sa direction la Banque des territoires, est l'interlocuteur privilégié de tous les acteurs institutionnels et économiques locaux.

Elle intervient en qualité de financeur et d'investisseur avisé et de long terme dans des domaines d'utilité collective insuffisamment pris en compte par le secteur privé, afin de générer des effets d'entraînement et de favoriser la constitution de partenariats entre acteurs publics et privés.

Elle accompagne les acteurs des territoires dans la construction et la mise en œuvre de leurs projets d'avenir grâce à une large palette d'offres et de solutions : accompagnement amont et ingénierie, conseil, financement en fonds propres et en dette, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés, gestion de mandats publics, exploitation.

La convention cadre objet du présent rapport porte sur les 6 quartiers lauréats de l'appel à projet Quartiers Fertiles

La CDC-Banque des territoires intervient sur le financement des postes et des études pour les projets marseillais Quartiers Fertiles – Frais Vallon, La Savine et Font-Vert Cité SNCF ainsi que pour le poste de coordination métropolitaine pour l'ensemble des 6 quartiers. Les subventions de la CDC représentent 437 000€ maximum.

Les projets sont les suivants :

- Marseille - Frais Vallon : Le projet vise le développement du maraichage et s'articule avec le projet d'accompagnement des pratiques habitantes, vers une « mise en culture du quartier », et sensibilisation des publics.
- Marseille - La Savine : Le projet d'agriculture urbaine de la Savine accompagne le développement du projet urbain en assurant à la fois une transition temporelle entre la désurbanisation en cours et la réurbanisation sur le temps long.
- Marseille-Font Vert Cité SNCF : Le projet prévoit le développement d'une Boucle Alimentaire Locale, le développement de jardins et d'une cuisine de formation.
- Marseille – Air Bel : Le projet vise à développer les jardins partagés prévus dans le cadre du NPNRU à la ferme urbaine du Talus, notamment via la formation des habitants.
- Vitrolles : Le projet visant à traiter les déchets alimentaires produits par les écoles.
- Salon – Les Canourgues : Le projet prévoit l'implantation d'une serre bioclimatique de production qui permettrait d'alimenter en graines et plants bio le territoire et des jardins partagés et de formation.

L'octroi des financements par la CDC-Banque des territoires via des conventions bilatérales avec les bénéficiaires de subventions, nécessite la signature d'une convention cadre à l'échelle de la Métropole.

La convention cadre Quartiers Fertiles CDC-Banque des territoires vise à présenter les projets et les structures concernées par l'appel à projet et leur mode de désignation éventuelle. Cette convention est sans incidence financière pour la Métropole. Les conventions bilatérales entre la CDC-Banque des territoires et les structures concernées préciseront les modalités de financements.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- L'appel à projet Quartiers Fertiles lancé par l'ANRU en janvier 2020 ;
- Les courriers de notification aux lauréats de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine à la Métropole Aix-Marseille, relatifs aux relevés de décision des comités d'engagement « Les Quartiers Fertiles » en date du 17 novembre 2020 et du 4 mai 2021 ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente en matière d'aménagement et Politique de la Ville.
- Que La Métropole se soit portée candidate au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) dont le cadre est posé par la loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite loi Lamy, du 21 février 2014.
- Que la Métropole s'est portée candidate à l'appel à projet Quartiers Fertiles.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention cadre avec la Caisse des Dépôt et les partenaires relatif aux modalités de financements des opérations Quartiers Fertiles.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et l'ensemble des actes y afférents.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Emploi, cohésion sociale et territoriale,
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ